Quiconque jure en prêtant un faux serment afin de s’accaparer les biens d’un musulman rencontrera Allah en colère contre lui.

‘Abdullah ibn Mas’ûd (qu’Allah l’agrée) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Quiconque jure en prêtant un faux serment afin de s’accaparer les biens d’un musulman rencontrera Allah en colère contre lui. » Alors, fut révélé : {(Ceux qui vendent leur pacte avec Allah et leurs serments à un vil prix...)} [Coran : 3/77], jusqu’à la fin du verset.

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Ce hadith est une grave menace à l’encontre de celui qui s’accapare injustement les biens d’un musulman par le biais d'arguments fallacieux et de faux serments. Celui-ci rencontrera Allah en colère contre lui ; et quiconque encoure la colère d'Allah est voué à la perte. Ensuite, le Prophète (sur lui la paix et le salut) récita le noble verset cité afin étayer cette grave menace par le Noble Coran.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/2996

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee